



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement, Eau et Forêt
Unité Police de l'Eau

**Arrêté préfectoral relatif aux inventaires des frayères et zones d'alimentation
ou de croissance de la faune piscicole au sens du L432-3 du code de l'environnement**

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L432-3 et R432-1 à R432-1-5 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R432-1 du code de l'environnement ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du 23 octobre 2012 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 19 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique en date du 10 décembre 2012 ;

Vu la consultation du public qui s'est déroulée du 29 mai 2013 au 21 juin 2013 à la préfecture de la Haute-Garonne et la synthèse des observations du public en date du 19 août 2013

Considérant la nécessité de préserver les frayères de la Grande Alose, du Brochet, du Chabot, de la Lamproie de Planer, de la Lamproie marine, de l'Ombre commun, du Saumon atlantique, de la Truite de mer, de la Truite fario et de la Vandoise ;

Considérant la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation de l'Ecrevisse à pattes blanches ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 :

L'inventaire prévu à l'article R432-1-1-I du code de l'environnement (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de Chabot, de la Lamproie de Planer, de la Lamproie marine, de l'Ombre commun, du Saumon atlantique, de la Truite de mer, de la Truite fario et de la Vandoise) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe du présent arrêté, liste 1.

Article 2 :

L'inventaire prévu à l'article R432-1-1-II du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquels ont été observées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de la Grande Alose et du Brochet) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe du présent arrêté, liste 2p.

Article 3 :

L'inventaire prévu à l'article R432-1-1-III du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquels la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches a été observée) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe du présent arrêté, liste 2e.

Article 4 :

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement, toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe du présent arrêté, listes 1 et 2p.

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe du présent arrêté, liste 2e.

Article 5 :

Le présent arrêté peut être faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'écologie.

L'absence de réponse dans un délai de quatre mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférés dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Toulouse.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le Sous-Préfet de Saint-Gaudens, le Sous-Préfet de Muret, le directeur départemental des Territoires, le chef du service départemental Haute-Garonne de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne, au recueil des actes administratifs et adressé pour information à toutes les mairies du département.

A Toulouse, le 29 AOUT 2013

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
AU SENS DU L432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu pour être annexé à
l'arrêté du 29 AOUT 2013
du Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Thierry BONNIER

Annexe à l'arrêté préfectoral

Listes des espèces fixées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du code de l'environnement

« 1 »	Liste 1 poissons	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce
« 2p »	Liste 2 poissons	Brochet ; Grande Alose	Inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'oeufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes
« 2e »	Liste 2 écrevisses	Ecrevisse à pieds blancs	Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

Bassin de la Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
1	Chabot ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Garonne	Barrage de Plan d'Arem, commune FOS	Confluent de la Pique, commune MARGNAC	Et ses affluents
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Garonne	Confluent de la Pique, commune MARGNAC	Barrage d'Ausson, commune AUSSON	Et ses affluents : le ruisseau de Gouhouron (R. de Ste-Marie) et la Neste
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	La Garonne	Barrage d'Ausson, commune AUSSON	Barrage de Carbonne, commune CARBONNE	
1	Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Vandoise	La Garonne	Barrage de Carbonne, commune CARBONNE	Confluent avec l'Ariège, commune PORTET-SUR-GARONNE	
2p	Brochet	La Garonne	Confluent de la Louge, commune MURET	Confluent de l'Ariège, commune PORTET-SUR-GARONNE	Et son affluent la Louge en aval du pont autoroutier .

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
AU SENS DU L432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Bassin de la Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
1	Truite fario ; Vandoise	La Louge	Source, commune VILLENEUVE-LECUSSAN	Confluent du ruisseau de Marignas, commune SAINT-MARCET	Et ses affluents
1	Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Louge	Aval confluent ruisseau de Marignas, commune SAINT-MARCET	Confluence avec la Garonne, commune MURET	
1	Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Nère	Source, commune CARDEILHAC	Confluent avec la Louge, commune MONTOUSSIN	Et ses affluents
1	Chabot ; Truite fario	La Neste d'Oô	Confluent du ruisseau d'Espingo, commune OO	Confluent avec la Pique, commune BAGNERES-DE-LUCHON	Et ses affluents : la Neste d'Oueil et le ruisseau de Portet A l'exception du lac d'Oô
1	Truite fario ; Vandoise	La Noue	Source, commune FRANQUEVIELLE	Confluence avec la Garonne, commune MANCIOUX	Et son affluent : Lanedon
1	Chabot ; Truite fario	La Pique	Sources, commune BAGNERES-DE-LUCHON	Confluent de l'One, commune BAGNERES-DE-LUCHON	Et ses affluents
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Pique	Confluent de l'One, commune BAGNERES-DE-LUCHON	Confluent avec la Garonne, commune CIERP-GAUD	Et ses affluents : le ruisseau de Barradé et le ruisseau de Marignac
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	L'Arbas	Source, commune ARBAS	Confluent du Salat, commune MANE	Et ses affluents
1	Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Arize	Limite départementale, commune MONTESQUIEU-VOLVESTRE	Confluence avec la Garonne, commune CARBONNE	Et son affluent le Camedon
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Ger	Source, commune MELLES	Confluence avec la Garonne, commune POINTIS-INARD	Et ses affluents

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
AU SENS DU L432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Bassin de la Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
1	Chabot ; Truite fario	Le Job	Source, commune BOUTX	Confluent avec le ruisseau de Moncaup, commune JUZET-D'IZAUT	Et son affluent le ruisseau de Moncaup jusqu'à Moncaup
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Job	confluent avec le ruisseau du Moncaup, commune JUZET-D'IZAUT	Confluence avec le Ger, commune LESPITEAU	Et ses affluents
1	Lamproie de planer ; Truite fario	Le Lavet	Limite départementale, commune CUGURON	Confluence avec la Garonne, commune BORDES-DE-RIVIERE	
1	Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario ; Vandoise	Le Salat	Limite départementale, commune LACAVE	Confluence avec la Garonne, commune ROQUEFORT-SUR-GARONNE	
1	Truite fario	Le Lens	Limite départementale, commune LACAVE	Confluence avec le Salat, commune MAZERES-SUR-SALAT	
1	Truite fario ; Vandoise	Le Volp	Limite départementale, commune SAINT-CHRISTAUD	Confluence avec la Garonne, commune GENSAC-SUR-GARONNE	
1	Truite fario	Ruisseau d'Arbon	Source, commune CAZAUNOUS	Confluence avec le Job, commune ARBON	Et ses affluents
1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau de l'Espone	Source, commune SALEICH	Confluence avec le Salat, commune LA BASTIDE-DU-SALAT	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	L'Arbas	Source de l'Arbas, commune URAU	Confluence avec le Salat, commune MANE	Et ses affluents
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Le Job amont	Source du Job, commune BOUTX	Confluence avec le ruisseau de Bayech inclus, commune IZAUT-DE-L'HOTEL	Et ses affluents

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
AU SENS DU L432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Bassin de la Garonne de sa source au confluent de l'ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
2e	Ecrevisse à pieds blancs	La Lose	Source de la Lose, commune ASPRET-SARRAT	Confluence avec le Job, commune ENCAUSSE-LES-THERMES	Et ses affluents
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Le Lavet	Limite départementale, commune CUGURON	Confluence avec la Garonne, commune BORDES-DE-RIVIERE	Et ses affluents
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Le Lens	Limite départementale, commune AUSSEING	Confluence avec le Salat, commune MAZERES-SUR-SALAT	Et ses affluents
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Les affluents de la Garonne amont	Confluence avec le Mouras inclus, commune FOS	Confluence avec le Lez inclus, commune SAINT-BEAT	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Les affluents de la Garonne moyenne	Confluent du Rieutord inclus, commune VALENTINE	Confluent du ruisseau d'Angèles inclus, commune MIRAMONT-DE-COMMINGES	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Les affluents de la Noue	Confluent avec le ruisseau de la Garrié, commune LATOUE	Confluence avec la Garonne, commune MANCIOUX	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Les affluents du Ger	Confluence avec le Rossignol inclus, commune ASPET	Confluence avec le Soueil inclus, commune ASPET	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Les affluents du Salat	Confluence avec ruisseau de l'Espone inclus, commune SALEICH	Confluence avec le ruisseau du Har inclus, commune LA BASTIDE-DU-SALAT	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Montbrun	Source, commune MONTBRUNBOCAGE	Limite départementale, commune MONTBRUN-BOCAGE	Et ses affluents Sur toute sa longueur jusqu'à la limite départementale

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
AU SENS DU L432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Bassin de la Garonne du confluent de l'Ariège au confluent du Tarn

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
1	Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Vandoise	La Garonne	Confluence Ariège, commune PORTET-SUR- GARONNE	Limite départementale, commune GRENADE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Gesse	Limite départementale, commune BAZORDAN	Limite départementale, commune BOISSEDE	
1	Vandoise	La Save	Limite départementale, commune PRADERE-LES- BOURGUETS	Confluence avec la Garonne, commune GRENADE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Save	Limite départementale, commune VILLENEUVE- LECUSSAN	Limite départementale, commune MIRAMBEAU	Et ses affluents : la Seygouade, la Saugle, la Savère
1	Vandoise	Le Girou	Limite départementale, commune MAURENS- SCOPONT	Confluence avec le ruisseau de Rieubaquié, commune VERFEIL	Et son affluent la Vendinelle
1	Vandoise	Le Touch	Le pont de la route départementale D 63 w, commune PLAISANCE- DU-TOUCH	Confluence avec la Garonne, commune BLAGNAC	Et son affluent l'Ousseu depuis sa confluence avec le Merdanson jusqu'à sa confluence avec le Touch.
1	Vandoise	Rivière l'Hers mort	Limite départementale, commune BEAUTEVILLE	Aqueduc canal du midi, commune RENNEVILLE	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Larjo	Source, commune PEGUILHAN	Confluence de la gesse, commune BOISSEDE	
2p	Brochet ; Grande Alose	La Garonne	Confluent de l'Ariège, commune PORTET-SUR- GARONNE	Limite départementale, commune GRENADE	

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
AU SENS DU L432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Bassin de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
1	Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	L'Ariège	Limite départementale, commune CINTEGABELLE	Confluent avec la Garonne, commune PORTET-SUR-GARONNE	
1	Lamproie de planer ; Vandoise	La Lèze	Confluence avec le ruisseau de la Grange, commune LAGARDELLE-SUR-LEZE	Confluence avec l'Ariège, commune CLERMONT-LE-FORT	
1	Vandoise ; Saumon atlantique	Le Grand Hers	Limite départementale, commune CALMONT	Confluent avec l'Ariège, commune CINTEGABELLE	Saumon atlantique mentionné uniquement pour sa présence sur des zones de croissance
2p	Brochet	L'Ariège	Confluent de l'Hyse, commune VENERQUE	Confluent avec la Garonne, commune PORTET-SUR-GARONNE	

Bassin du Tarn du confluent de l'Agout (inclus) au confluent de l'Aveyron

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
1	Truite fario	Le Laudot	Aval retenue de Saint-Ferréol, commune VAUDREUILLE	Limite départementale, commune REVEL	
1	Truite fario	Le Sor	Limite départementale, commune REVEL	Limite départementale, commune GARREVAQUES	
1	Vandoise	Le Tarn	Limite départementale, commune BUZET-SUR-TARN	Limite départementale, commune VILLEBRUMIER	